ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE DANS LA NATURE

BIODIVERSITÉ. TOUS VIVANTS !

RÉGION SUD UNE COP D'AVANCE

CHARTE NATIONALE UNE PLAGE SANS PLASTIQUE

&

CHARTE RÉGIONALE ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE

en Méditerranée

Collectivités, entreprises, établissements scolaires

Engagez-vous

et bénéficiez d'un accompagnement

Dispositif d'accompagnement animé par

ARBE PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Dispositif d'accompagnement piloté par

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Les pollutions plastiques impactent notre environnement, la biodiversité, notre santé et participent au changement climatique. Contre les pollutions plastiques, chacun peut agir à son échelle.

Conscients de ces enjeux, le Ministère de la transition écologique et solidaire, l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engagent dans des politiques fortes visant la diminution des pollutions plastiques dans nos milieux naturels des montagnes à la mer.
Pour atteindre cet objectif, ils incitent les acteurs du territoire à s'engager à leurs côtés dans :

- **La charte nationale** "pour une plage sans plastique" pilotée par le Ministère de la transition écologique et solidaire, l'Agence de la transition écologique (ADEME) réservée aux communes et intercommunalités du littoral.
- **La charte régionale** "zéro déchet plastique en Méditerranée" pilotée par la Région Sud dédiée aux collectivités territoriales et leurs groupements, les entreprises, les établissements scolaires et les associations présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

TROIS OBJECTIFS

1. **Sensibiliser** à la prévention des déchets plastiques
2. **Diminuer** l'utilisation des matières plastiques
3. **Gérer et valoriser** les déchets plastiques

Pourquoi s'engager dans les chartes ?

- Intégrer une **communauté de signataires**
- Bénéficier d'un **accompagnement** assuré par l'ARBE
- Valoriser sa **démarche**
- Participer à l'atteinte des **objectifs de réduction des pollutions plastiques**

Comment s'engager ?

1. **VOTER** une délibération
2. **COMPLÉTER** le plan d'actions
3. **SIGNER** la ou les chartes
4. **ÉVALUER** vos actions

Les collectivités et les intercommunalités du littoral peuvent s'engager dans les 2 dispositifs. Il suffit de voter 1 délibération commune, de compléter 1 plan d'actions commun et de signer les 2 chartes. **Pour les collectivités déjà engagées dans la charte régionale, il vous suffit d'actualiser votre plan d'actions.**

QUI PEUT S'ENGAGER

dans la CHARTE RÉGIONALE ?

- **Les collectivités locales et les EPCI** de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Les entreprises**
- **Les établissements scolaires**

[en tant que partenaires] :

- **Les associations**
- **Les gestionnaires d'espaces naturels et de milieux aquatiques**

dans la CHARTE NATIONALE ?

- **Les collectivités locales et les intercommunalités du littoral**

Site ressources zéro déchet plastique

arbe-regionsud.org

> thématiques > zéro déchet plastique

ARBE PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

AGENCE RÉGIONALE POUR LA **BIODIVERSITÉ** ET L'**ENVIRONNEMENT**

En savoir +

Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement [ARBE] Provence-Alpes-Côte d'Azur

Claire POULIN

chargée de mission zéro déchet plastique

04 42 90 90 58 ◆ 04 42 90 90 60

c.poulin@arpe-arb.org

Les partenaires de la mission d'animation zéro déchet plastique de l'ARBE

Novembre 2020 • ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur • 04 42 90 90 90 • Imprimé avec des encres végétales sur papier 100 % PEFC par une imprimerie labellisée Imprim'vert